

Zeitschrift:	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	119 (2021)
Heft:	11
Rubrik:	En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouvelles recommandations NICE

Le *National Institut for Healt and Care Excellence* (NICE) publie en Angleterre des recommandations d'importance tant au niveau national qu'international. Voici une sélection des dernières mises à jour.

Babies, children and young people's experience of healthcare: Cette *guideline* vise à s'assurer que tous les bébés, enfants et adolescent-e-s ayant recours aux services de santé aient la meilleure expérience possible en tant que patient-e-s. Il est reconnu que les parents et les soignant-e-s jouent un rôle clé et, le cas échéant, le NICE a tenu compte de leur opinion lors de l'élaboration des recommandations.

Antenatal care: Cette *guideline* couvre les soins prénatals de routine que les femmes et leurs bébés devraient recevoir. Elle vise à garantir que les femmes enceintes bénéficient de contrôles réguliers, d'informations et de soutien. Le NICE a également publié un guide sur les soins postnatals, qui traite de l'attachement émotionnel et de l'alimentation du bébé.

Postnatal care: Cette *guideline* couvre les soins postnatals de routine que les femmes et leurs bébés devraient recevoir au cours des 8 premières semaines après la naissance. Elle traite de l'organisation et de la prestation des soins postnatals, de l'identification et de la prise en charge des problèmes de santé courants et graves chez les femmes et leurs bébés, de la manière d'aider les parents à établir des relations solides avec leurs bébés et de l'alimentation des nouveau-nés. Les recommandations sur l'attachement émotionnel et l'alimentation du bébé couvrent également la période prénatale.

Babies, children and young people's experience of healthcare, NICE guideline [NG204], Publiée le 25 août, www.nice.org.uk

Antenatal care, NICE guideline [NG201], Publiée le 19 août, www.nice.org.uk
Postnatal care, NICE guideline [NG194], Publiée le 20 avril, www.nice.org.uk



WhatsApp en soins post-partum

Depuis quelques années, les médias numériques influencent de plus en plus le travail des sages-femmes autour de l'accouchement. Ainsi, les informations peuvent être transmises rapidement, tout comme des consultations peuvent être délivrées dans de très brefs délais. Toutefois, leur utilisation peut entraver une rencontre et un échange directs entre la sage-femme et la femme. Une étude suisse s'est penchée sur la manière dont les sages-femmes communiquent avec les femmes migrantes dont elles s'occupent pendant la période post-natale, via des services de messagerie instantanée tels que WhatsApp. Les auteures concluent que les services de messagerie instantanée peuvent être utilisés de manière prometteuse dans le cadre des soins post-partum, en complément des visites à domicile. Les femmes et les sages-femmes communiquent plus fréquemment et plus régulièrement entre les visites à domicile depuis l'introduction de la messagerie instantanée. Une réponse rapide de la sage-femme est possible lorsque les femmes envoient des photos et des questions. Le sentiment de solitude peut être atténué par des contacts réguliers pendant la période postnatale. La limite serait le conseil sur des questions complexes, qui nécessite une prise en compte individuelle de divers facteurs. De leur point de vue, l'utilisation des services de messagerie instantanée contribue à la continuité des soins et aux soins centrés sur la femme dans la période post-partum.

Source: *Deutsche Hebammenzeitschrift* du 21 août, www.dhz-online.de/

Étude: Perrenoud, P., Chautems & C.,

Kaech, C. (2021). «WhatsApping»

the continuity of postpartum care

in Switzerland: A socio-anthropological study. *Women and Birth*; Doi:

<http://dx.doi.org/10.1016/j.wombi.2021.06.009>

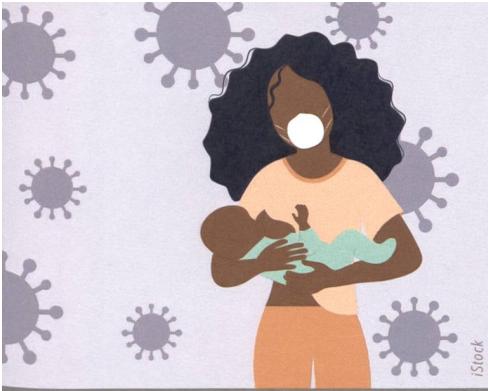


Ancrer l'éducation sans violence dans le Code civil

Le 30 septembre, le Conseil national a approuvé la motion Bulliard (19.4632) «Inscrire l'éducation sans violence dans le CC», qui souhaite ancrer le droit des enfants à une éducation sans violence dans le Code civil (CC). L'ancrage juridique apporte de la clarté, car le législateur n'exige pas clairement l'éducation non violente jusqu'à aujourd'hui. Cette insécurité juridique était jusque-là critiquée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (voir actualité p. 9). Le Conseil des États débattra de la motion lors de la session d'hiver.

Source: Communiqué de presse de Protection de l'enfance Suisse du 1^{er} octobre, www.kinderschutz.ch

Motion sur www.parlament.ch



Anticorps contre le Sars-CoV-2 dans le lait maternel

Il était déjà connu que le lait maternel d'une mère infectée par le Sars-CoV-2 ou vaccinée présente des anticorps dirigés contre le virus, bénéfiques pour le nouveau-né. En revanche, la question du caractère neutralisant de ces anticorps, ainsi que la durée de leur production sur le moyen terme, reste encore incertaine. De nouveaux résultats invitent à l'optimisme, explique le journal britannique The Guardian: «Des données suggèrent que les femmes allaitantes qui ont été infectées par le COVID-19 continuent à sécréter dans leur lait des anticorps neutralisant le virus jusqu'à dix mois après l'infection.» Ces résultats préliminaires ont été présentés par Rebecca Powell, chercheuse en maladies infectieuses, à l'occasion du quinzième Symposium international sur l'allaitement maternel et la lactation, qui s'est tenu les 21 et 22 septembre. Ils n'ont toutefois pas encore été validés par la communauté scientifique, n'ayant pas fait l'objet d'une publication dans une revue à comité de lecture. Ils restent néanmoins encourageants, alors qu'un nouveau-né sur dix atteint du Covid-19 est susceptible d'avoir besoin de soins intensifs, souligne The Guardian.

Source: The Guardian du 27 septembre, via Courrier international, www.courrierinternational.com

EN BREF



Journée HESAV – Professions de la santé

29 novembre, Lausanne

Dans le cadre de l'«Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier» proclamée en 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé et étendue pour 2021, La Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) organise une journée dédiée aux professions de la santé en Suisse. Cet événement dédié aux thèmes «leadership, efficience et contribution dans les systèmes de santé et accès aux soins» a pour objectifs de:

- Sensibiliser les pouvoirs publics et la société à la contribution des professionnel·le·s de santé HES pour favoriser la santé des populations et la qualité-sécurité des soins;
- Accroître la participation des professionnel·le·s de santé HES à la prise de décisions à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de santé;
- Situer des stratégies efficaces d'implémentation de modèles de soins et planification des effectifs permettant de maintenir et améliorer la qualité et la sécurité des soins ainsi que l'attractivité des professions;
- Préparer les futur·e·s professionnel·le·s à assumer un rôle de leadership collaboratif dans tous les échelons des systèmes de santé.

Renseignements et inscriptions sur <https://hesav.ch>



La Suisse doit s'améliorer en matière de droits de l'enfant

Une meilleure collecte de données, une stratégie de mise en œuvre des droits de l'enfant, l'inclusion des enfants en situation de handicap, la protection des enfants réfugiés ou la lutte contre la pauvreté des enfants: le respect des droits de l'enfant ne coule pas de source en Suisse. Le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies a publié fin septembre ses recommandations vis-à-vis de la Suisse. Celles-ci révèlent les lacunes en matière de mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant en Suisse.

Pour la seconde fois, le Comité des droits de l'enfant a insisté sur la nécessité de renforcer la prévention de la violence contre les enfants et de former les professionnel·le·s concerné·e·s. Le Comité des droits de l'enfant estime en outre que les ressources financières et humaines nécessaires doivent être mises à disposition pour combler les lacunes dans le domaine des soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour les enfants et les jeunes. Par ailleurs, il a exprimé des critiques au sujet de l'accès à une scolarité inclusive pour les enfants en situation de handicap et demande que des directives-cadres claires s'appliquent aux cantons dans ce domaine. Les recommandations portent également sur l'accès des enfants réfugiés aux offres d'éducation, ainsi que sur les standards et offres de prise en charge dans le domaine de l'hébergement des requérant·e·s d'asile. Pour la troisième fois, le Comité des droits de l'enfant a aussi répété sa recommandation relative à une interdiction explicite des punitions corporelles dans l'éducation. Contrairement à de nombreux Etats voisins en Europe, la Suisse ne dispose pas jusqu'à présent d'une interdiction légale explicite de la violence au sein de la famille (voir actualité p. 8).

Source: Actualités du réseau suisse des droits de l'enfant du 30 septembre, www.netzwerk-kinderrechte.ch

Recommandation du Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (en anglais) sur www.netzwerk-kinderrechte.ch